

Publié le 28/02/2023



DÉCISION DU MAIRE – 23DG-015

Equipements sportifs mis à la disposition des collèges et lycées

Revalorisation des tarifs pour l'année 2023

Le Maire de la commune des Ponts-de-Cé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juin 2020, relative aux délégations du maire et d'une manière générale aux droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 15 décembre 2022 fixant les tarifs 2023,

Vu la délibération du 21 octobre 2022 de la Région des Pays-de-Loire fixant les tarifs 2023,

Vu la décision 21DG-098 du 16 décembre 2021 portant sur les tarifs 2022

Considérant que la fixation de ces tarifs suppose des adaptations régulières,

Décide :

Article 1_: Les tarifs des équipements sportifs mis à disposition des collèges et lycées, pour l'année civile 2023, s'établissent comme suit :

Installations couvertes	Unité	Tarif
Grande salle (40m*20m)		
Associations / écoles primaires des Ponts de Cé	Tarif/heure	Gratuit
Collèges / lycées / Enseignement supérieur des ponts de Cé, Comités sportifs, Districts	Tarif/heure	9,48 €
Groupements extérieurs	Tarif/heure	28,80 €
Salle spécialisée (Judos, Tennis de table, Gymnastique, Court de tennis à l'unité)		
Associations / écoles primaires des Ponts de Cé	Tarif/heure	Gratuit
Collèges / lycées / Enseignement supérieur des ponts de Cé, Comités sportifs, Districts	Tarif/heure	5,73 €
Groupements extérieurs	Tarif/heure	16,20 €
Espace de convivialité (Club house, Club tennis, Club foot)		
Associations / écoles primaires des Ponts de Cé	Tarif/heure	Gratuit
Collèges / lycées / Enseignement supérieur des ponts de Cé, Comités sportifs, Districts	Tarif/heure	9,19 €
Groupements extérieurs	Tarif/heure	12,20 €
Supplément chauffage		
Associations / écoles primaires des Ponts de Cé	Tarif/heure	Gratuit
Collèges / lycées / Enseignement supérieur des ponts de Cé, Comités sportifs, Districts	Tarif/heure	2,63 €
Groupements extérieurs	Tarif/heure	6,20 €
Supplément gardiennage		
Associations / écoles primaires des Ponts de Cé	Tarif/heure	Gratuit
Collèges / lycées / Enseignement supérieur des ponts de Cé, Comités sportifs, Districts	Tarif/heure	6,60 €
Groupements extérieurs	Tarif/heure	12,20 €

Installations extérieures ou de plein air

Terrain synthétique (+2 vestiaires)

Associations / écoles primaires des Ponts de Cé	Tarif/heure	Gratuit
Collèges / lycées / Enseignement supérieur des ponts de Cé, Comités sportifs, Districts	Tarif/heure	11,01 €
Groupements extérieurs	Tarif/heure	18,40 €

Terrain B herbe (+2 vestiaires)

Associations / écoles primaires des Ponts de Cé	Tarif/heure	Gratuit
Collèges / lycées / Enseignement supérieur des ponts de Cé, Comités sportifs, Districts	Tarif/heure	11,01 €
Groupements extérieurs	Tarif/heure	18,40 €

Supplément éclairage

Associations / écoles primaires des Ponts de Cé	Forfait	Gratuit
Collèges / lycées / Enseignement supérieur des ponts de Cé, Comités sportifs, Districts	Forfait	11,63 €
Groupements extérieurs	Forfait	18,40 €

Vestiaire supplémentaire

Associations / écoles primaires des Ponts de Cé	Tarif/vestiaire	Gratuit
Collèges / lycées / Enseignement supérieur des ponts de Cé, Comités sportifs, Districts	Tarif/vestiaire	5,72 €
Groupements extérieurs	Tarif/vestiaire	12,20 €

Piste d'athlétisme

Associations / écoles primaires des Ponts de Cé	Tarif/heure	Gratuit
Collèges / lycées / Enseignement supérieur des ponts de Cé, Comités sportifs, Districts	Tarif/heure	11,01 €
Groupements extérieurs	Tarif/heure	18,40 €

Court de tennis (extérieur)

Associations / écoles primaires des Ponts de Cé	Tarif/heure	Gratuit
Collèges / lycées / Enseignement supérieur des ponts de Cé, Comités sportifs, Districts	Tarif/heure	11,01 €
Groupements extérieurs	Tarif/heure	18,40 €

Pénalités

Nettoyage dans un espace de convivialité

Associations / écoles primaires des Ponts de Cé	Tarif/heure	23,30 €
Collèges / lycées / Enseignement supérieur des ponts de Cé, Comités sportifs, Districts	Tarif/heure	23,30 €
Groupements extérieurs	Tarif/heure	35,60 €

Perte ou détérioration carte magnétique ou clef

Associations / écoles primaires des Ponts de Cé	Forfait	17,50 €
Collèges / lycées / Enseignement supérieur des ponts de Cé, Comités sportifs, Districts	Forfait	17,50 €
Groupements extérieurs	Forfait	17,70 €

Article 2 : Monsieur le Directeur général des services de la mairie des Ponts-de-cé et Madame le trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait aux Ponts-de-Cé, le **23 FEV. 2023**

Le Maire,
Jean-Paul PAVILLON



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication /notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.